



MAIRIE DE BURLATS
(Tarn)

APPEL A PROJETS

LOCATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE

QUAI ADELAIDE - BURLATS



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS	3
PRESENTATION DU LOCAL COMMERCIAL.....	4
OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	6
TYPES D'ACTIVITES RECHERCHEES	6
MODALITES DE PARTICIPATION	6
CONDITIONS FINANCIERES ET ACCOMPAGNEMENT.....	6
CRITERES DE SELECTION	6
CALENDRIER ET DEPOT DES CANDIDATURES	7
CONTACT ET INFORMATIONS	7

PREAMBULE

Burlats, petite commune nichée au cœur du département du Tarn, est un joyau médiéval qui allie histoire et dynamisme contemporain. Son cœur de village, situé au bord de l'Agout et véritable reflet de son riche passé, se caractérise par de petites ruelles et des maisons à colombages qui invitent à la flânerie. Ce cadre pittoresque est animé par des événements culturels et des activités locales, faisant de Burlats un lieu vivant et accueillant.

Au fil des siècles, le village a su préserver son patrimoine tout en s'adaptant aux besoins de ses habitants. Les artisans et commerçants y jouent un rôle central, contribuant à l'animation du village et à la vitalité de la commune. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir des produits locaux, tout en s'imprégnant de l'atmosphère unique de ce bourg médiéval.

Burlats, c'est l'alliance harmonieuse entre l'héritage du passé et le souffle d'une vie moderne, où l'histoire se conjugue avec la convivialité et le partage.

La municipalité de Burlats, consciente de l'importance d'une économie locale dynamique, s'engage activement à développer l'activité commerciale sur son territoire. Pour cela, elle met en place des initiatives visant à soutenir les artisans et commerçants, tout en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises. Des manifestations régulières, tels que le marché des gourmets, le marché de plein vent ou bien encore la fête médiévale, sont organisés pour promouvoir les produits locaux et attirer les visiteurs, créant ainsi un véritable élan de convivialité et d'animation au cœur du village.

Par ailleurs, l'équipe municipale travaille à la revitalisation des espaces publics pour rendre le village encore plus accueillant et attractif, contribuant à faire de Burlats un lieu où il fait bon vivre et consommer. Cette volonté de dynamiser le commerce local reflète un engagement fort pour l'avenir de la commune, tout en préservant son identité et son patrimoine.

Découvrez le charme unique de notre commune et son cadre exceptionnel en visionnant la vidéo de présentation de Burlats disponible sur [Youtube](#) : [Village de Burlats - Jemacla Photographie](#).

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

La municipalité de Burlats souhaite valoriser un local commercial, propriété de la commune, situé Quai Adélaïde à proximité immédiate des monuments historiques et de la rivière.

Dans ce cadre, elle lance un appel à projets destiné à des entrepreneurs, commerçants ou artisans souhaitant contribuer à l'animation et à la diversification commerciale de Burlats.

L'immeuble commercial proposé à la location revêt une position stratégique centrale lui conférant un fort potentiel économique aussi bien du fait de sa proximité avec les résidents, car situé au cœur du village, qu'avec les visiteurs et nombreux touristes grâce à sa proximité des sites historiques et autre acteurs installés sur le site :

- Epicerie/bar/poste ;
- Boutique des créateurs tarnais ;
- Association des peintres du Moulin ;
- Moulin des Sittelles (accueil de classes découvertes et groupes pour éveil musical) ;
- Institut Thérapeutique Le Briol ;
- Mairie ;
- Gites et chambres d'hôtes.

Le tourisme et l'attractivité de Burlats sont, en effet, des éléments majeurs pour la municipalité avec le maintien des activités de loisirs comme le Canoë Kayak, la peinture, le

chant mais aussi l'organisation de visites historiques et nombreuses expositions organisées d'avril à octobre dans le Pavillon Adélaïde ou dans la salle de la Collégiale de la Mairie.

L'immeuble, objet du présent appel à candidatures, se situe donc dans un cadre attractif avec des atouts touristiques majeurs et, de surcroit, de nombreux emplacements de stationnement disponibles à proximité.

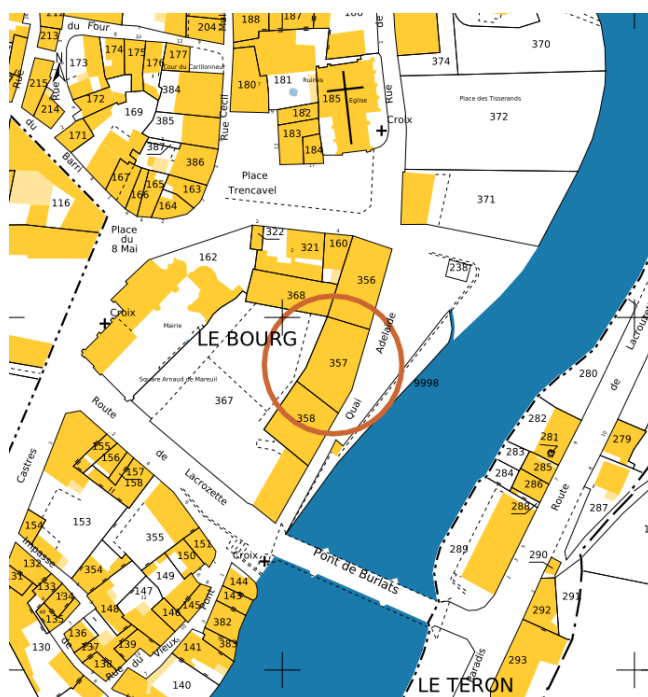
- 1 - Mairie
- 2 – Unité enseign. ITEP
- 3 - Moulin des Sittelles
- 4 – Locaux ITEP
- 5 – Boutique Artisans Créateurs Tarnais
- 6 – Atelier Les Peintres du Moulin
- 7 – Epicerie/bar/poste
- 8 – Pavillon Adélaïde
- 9 – Centre de loisirs



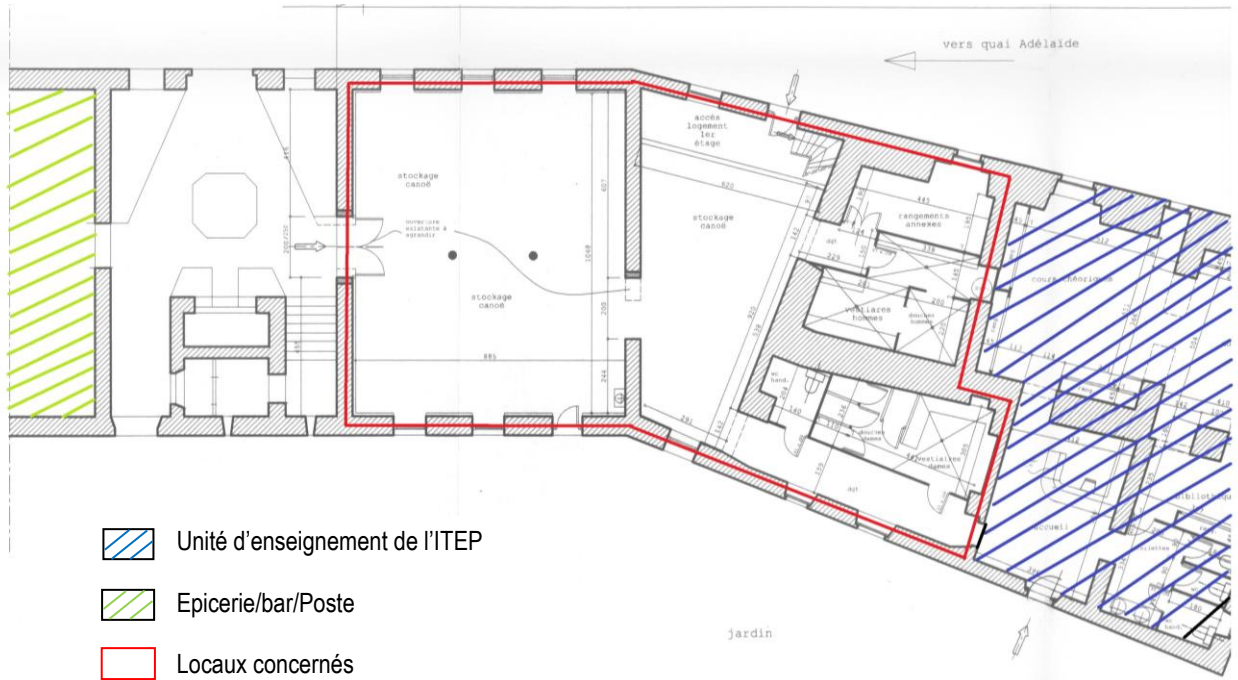
Jusqu'au mois d'octobre 2024, cet espace accueillait l'activité de Canoë Kayak, relogée depuis dans un immeuble au cœur du bourg.

II. PRESENTATION DU LOCAL COMMERCIAL

- **Localisation :** Quai Adélaïde – Immeuble Rez de Chaussée - Parcelle cadastrée AM 357



- **Superficie** : 202.14 m²
- **Etat actuel** : le local nécessite des travaux de remise en état, pour lesquels la mairie pourrait participer en fonction de l'activité retenue.



PHOTOS INTERIEURES



PHOTOS EXTERIEURES



III. OBJECTIF DE L'APPEL A PROJETS

La commune de Burlats souhaite :

- **Dynamiser l'activité commerciale locale** en favorisant la création de nouvelles activités.
- **Renforcer l'attractivité touristique du centre historique** en intégrant des commerces ou des activités en lien avec le patrimoine et l'environnement naturel.
- **Favoriser des initiatives novatrices et créatives** qui participeront à l'animation du secteur et à la diversification des services et des offres.

IV. TYPES D'ACTIVITES RECHERCHEES

Les projets attendus doivent être en cohérence avec l'environnement historique et naturel de Burlats et apporter une plus-value à l'offre existante. Voici quelques exemples d'activités souhaitées :

- **Restaurant à vocation touristique et locale**, tirant parti de la beauté du cadre historique et naturel.
- **Activités liées au tourisme** : Location d'équipements pour loisirs en plein air (vélo, randonnée etc.) ou services touristiques.
- **Ateliers d'artisans** : Potier, céramiste, etc., avec un espace ouvert au public pour découvrir les savoir-faire.

V. MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés devront déposer un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- **Description détaillée de l'activité envisagée** : concept, fonctionnement, services offerts.
- **Étude économique et prévisionnelle du projet** : plan de développement, prévisions financières, analyse de la viabilité du projet.
- **Besoins en termes d'aménagements et travaux nécessaires** pour l'exploitation de l'activité.
- **Contribution prévue à la vie locale et à l'animation du centre historique** : description de l'impact sur l'animation du village, les flux de touristes, l'interaction avec les commerçants et les résidents.

VI. CONDITIONS FINANCIERES ET ACCOMPAGNEMENT

- **Loyer** : Le loyer sera fixé en fonction du type de projet retenu et des investissements à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement.
- **Travaux** : La commune est prête à soutenir les travaux de rénovation du local en fonction des besoins, exigences techniques et du potentiel d'attractivité du projet. La nature des travaux et leur répartition seront discutées avec le porteur de projet.

- **Accompagnement** : La mairie s'engage à promouvoir l'activité retenue à travers ses canaux de communication (site internet de la commune, réseaux sociaux, brochures touristiques, événements locaux).

VII. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront évalués sur les critères suivants :

- **Pertinence du projet vis-à-vis des objectifs** de dynamisation et de diversification du secteur.
- **Viabilité économique** et perspectives de pérennité du projet.
- **Conformité du projet avec le patrimoine et l'environnement de Burlats** : le projet devra s'inscrire dans une logique respectueuse de l'environnement naturel et du patrimoine historique du village.
- **Capacité à contribuer à l'attractivité locale** : le projet devra démontrer un fort potentiel pour dynamiser le secteur, contribuer à la vie culturelle et économique de Burlats et attirer des clients, tant locaux que touristiques.

VIII. CALENDRIER ET DEPOT DES CANDIDATURES

- **Date limite de dépôt des candidatures** : **15 janvier 2025**
- **Examen des candidatures et entretien** : Les candidats retenus seront invités à présenter leur projet devant un comité de sélection constitué de représentants de la municipalité et/ou d'experts locaux.
- **Annonce du projet retenu** : **1^{er} mars 2025**
- **Date prévisionnelle d'ouverture de l'activité** : **1^{er} juin 2025**

IX. CONTACT ET INFORMATIONS

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

- **Nom du responsable** : Serge SÉRIEYS, Maire de Burlats
- **Adresse** : Mairie de Burlats, 1 place du 8 mai, 81100 Burlats.
- **Téléphone** : 05.63.35.07.83
- **Email** : accueil@mairie-burlats.fr

Nous attendons vos propositions avec intérêt et sommes à votre disposition pour échanger sur vos idées et projets.

Fait à Burlats, le 25 octobre 2024

Serge SÉRIEYS,



Maire de Burlats.